

RAPPORT POUR L'EXERCICE 1896-1897

sur les Travaux du Comité Fédéral

BOURSES	Syndicats adhérents	Syndicats payants
Fédérées		
1- Aix	13	13
2- Alger	12	12
3- Amiens	7	7
4- Angers	29	23
5- Besançon	17	17
6- Boulogne sur Mer	12	10
7- Boulogne sur Seine	5	5
8- Bourges	8	
9- Carcassonne	5	5
10- Châlon sur Saône	6	5
11- Cholet	6	6
12- Clichy	2	2
13- Cognac	15	10
14- Commentry	2	
15- Dijon	15	15
16- Grenoble	22	22
17- Limoges	35	
18- Le Mans	19	13
19- Montpellier	25	20
20- Nantes	29	
21- Narbonne	9	9
22- Nevers	8	8
23- Nice	19	18
24- Nîmes	10	10
25- Niort	15	13
26- Paris	65	35
27- Perpignan	10	10
28- Le Puy	5	5
29- Rennes	17	17
30- Romans	8	6
31- Rouen	21	
32- Saint-Etienne	35	35
33- Saint-Chamond	5	
34- Saumur	10	6
35- Toulon	21	15
36- Toulouse	45	45
37- Tours	14	10
38- Valence	8	8
39- Versailles	11	5
40- Villeneuve sur Lot	7	
Non fédérées		
41- Angoulême	9	
42- Béziers	25	
43- Bordeaux	52	
44- Constantine	7	
45- Lyon	62	
46- Marseille	67	
47- Saint-Nazaire	13	

Depuis notre dernier rapport (30 juin 1896), quelques modifications se sont produites dans les Bourses du Travail. Des Bourses nouvelles ont été créées (Bourges, Carcassonne, Constantine); d'autres, en nombre égal, n'ayant depuis l'année dernière fourni aucune preuve de vitalité, peuvent être considérées comme dissoutes (Roanne, Saint-Girons, Saint-Denis). Actuellement les Bourses du Travail sont au nombre de quarante-sept.

De ces quarante-sept Bourses, quarante sont fédérées. Il nous a paru intéressant et utile de donner cette année dans notre nomenclature habituelle des Bourses et de leur effectif syndical, non seulement la quantité de Syndicats adhérents, telle que l'indiquent les renseignements particuliers du Comité fédéral ou les statistiques de l'*Office du Travail*, mais encore le nombre de Syndicats qui payent la cotisation prélevée par la Fédération. De la sorte, nous connaissons en même temps l'effectif complet de l'armée syndicale, et, dans cette armée, le nombre réel de soldats pourvus de munitions - avec cette réserve, d'ailleurs, que, parmi les Syndicats ne payant pas la cotisation fédérale, beaucoup le font par ignorance du rôle de la Fédération ou simplement par négligence, plutôt que par manque de ressources.

Les quarante-sept Bourses du Travail existantes comptent donc ensemble 862 Syndicats. Les quarante Bourses fédérées en comptent 627 (soit 72,76%), sur lesquels 440 (soit 75%) paient la cotisation fédérale.

Trois Bourses, avons-nous dit, se sont constituées pendant le cours de l'exercice 1896-97. Deux d'entre elles ont adhéré à la Fédération: Bourges et Carcassonne, et la seconde vient d'effectuer son premier versement. Quant à la troisième, celle de Constantine, elle adhérera (engagement en a été pris par son conseil d'administration) dès qu'elle aura pu occuper l'immeuble que fait aménager pour elle la municipalité.

Les Bourses fédérées ont connu les détails du différend qui s'est élevé l'année dernière entre la Bourse d'Angoulême et le Comité fédéral. Nous allons les rappeler brièvement, tels que les énumère une circulaire envoyée le 1er janvier 1897 aux administrateurs de la Bourse, pour montrer d'a bord qu'ils ne peuvent être imputés ni au Comité ni au secrétaire fédéral, et rappeler ensuite aux secrétaires des Bourses que leur première tâche en occupant cette fonction, est de pénétrer les rouages de l'organisation corporative pour éviter toute confusion entre les diverses entreprises du prolétariat.

Un délégué du Comité d'action pour l'édification de la Verrerie ouvrière devait faire à Angoulême une conférence. Sur la demande du citoyen L. Chollet, secrétaire de la Bourse du Travail, le secrétaire du Comité de la Verrerie promit que le délégué s'abstiendrait, pendant sa conférence, de toute incursion sur le domaine politique. Mais le délégué n'ayant, paraît-il, pas absolument tenu la promesse faite en son nom, le citoyen Chollet profitant de ce que le secrétaire du Comité de la Verrerie était également le secrétaire de la Fédération des Bourses du Travail, obtint de la Bourse d'Angoulême qu'elle se retirât de la Fédération.

Le Comité fédéral, ému de cette décision injustifiée, fournit au citoyen Chollet toutes les explications utiles sur la différence qui existait entre le Comité de la Verrerie et le Comité fédéral des Bourses du Travail. Ces explications étaient-elles suffisantes? Oui, pour toute personne qui n'eut pas eu l'intention arrêtée d'abandonner une association considérée comme inquiétante par un conseil municipal réactionnaire; non, pour le citoyen Chollet qui, craignant de déplaire aux élus opportunistes d'Angoulême, confirma le 10 août 1890 la regrettable décision prise, par l'étonnante lettre qui suit:

Nous avons épluché les lettres qui nous avaient été adressées par le citoyen Pelloutier; nous avons bien remarqué que l'entête portait: Comité d'Action de la Verrerie Ouvrière, etc.; mais les lettres que nous avons adressées dans cette affaire ont toutes été adressées au citoyen Pelloutier, secrétaire de la Fédération des Bourses du Travail... Vous voyez qu'il y aurait encore mauvaise foi de la part du citoyen Pelloutier de vouloir se retrancher derrière l'entête des lettres et la signature. Son devoir de secrétaire de la Fédération des Bourses était d'après-nous, de nous faire remarquer qu'il n'agissait pas au nom de la Fédération, mais bien au nom du Comité d'action de la Verrerie Ouvrière de Carmaux...

D'aussi étranges réflexions coupaient court à toute correspondance nouvelle. Aussi, le Comité fédéral se borna-t-il à saisir (1er janvier; circulaire n°3) chacun des administrateurs de la Bourse d'Angoulême, de l'erreur dans laquelle on l'avait fait tomber. Mais il semble que le désir de complaire à la municipalité de la ville ait contrebalancé dans l'esprit des administrateurs de la Bourse le devoir de solidarité, car le Comité fédéral n'a reçu aucune réponse à sa circulaire.

A notre avis, le cas d'Angoulême est insoluble, et le VIème Congrès fédéral ne peut qu'attendre le jour, où, plus éclairés sur l'action socialiste, les travailleurs fédérés d'Angoulême confieront l'administration de leurs intérêts syndicaux à des socialistes.

Tout autre est le cas de Saint-Nazaire, démissionnaire depuis le 19 avril. Des explications,

un peu obscures, fournies par le camarade Domenge, secrétaire de cette Bourse, il résulte que la démission des Syndicats de Saint-Nazaire aurait eu pour cause le peu de concours trouvé dans le prolétariat français et aussi dans la Fédération des Bourses du Travail, en faveur des nombreuses victimes faites par la crise de la construction navale pendant tout le cours de l'hiver dernier. Or, les procès-verbaux du Comité fédéral ont appris aux Bourses que, non-seulement la Fédération, mais même le délégué de la Bourse de Saint-Nazaire, avaient ignoré, jusqu'à réception de la lettre de démission, le chômage dont souffraient les syndicats nazairiens. Ce n'est même que postérieurement à cette lettre qu'on connut par un journal nantais le nombre considérable des chômeurs et les efforts faits par la Bourse pour atténuer les conséquences désastreuses de la crise industrielle.

Comment donc, ignorant les événements qui s'étaient accomplis à Saint-Nazaire, le Comité fédéral aurait-il pu en saisir les Bourses? Comme ce malentendu est la seule cause de mésintelligence existant entre la Bourse et la Fédération, le Comité fédéral prie le Congrès de vouloir bien inviter la Bourse de Saint-Nazaire à retirer sa démission.

On connaît les événements à la suite desquels la municipalité de Bordeaux, désirant s'attacher les syndicats bordelais indépendants, dut leur rendre la Bourse municipale sans aucune des conditions qu'elle avait posées tout d'abord. Ce résultat heureux d'une lutte longue et difficile, suivant de près l'encouragement moral donné par notre Congrès de Tours aux ouvriers de Bordeaux, nous faisait espérer, non pas l'adhésion de la nouvelle Bourse, puisque, composée des éléments de la Bourse indépendante, elle allait simplement, pensions-nous, poursuivre les relations anciennes, mais une collaboration plus active à l'oeuvre de groupement corporatif, que s'est imposée la Fédération des Bourses du Travail.

Et quand les citoyens Clerc et Saissac, l'un secrétaire, l'autre administrateur-délégué, nous demandèrent communication des statuts-fédéraux, il nous parut évident que cette demande n'avait pour but que d'édifier sur notre rôle ceux des Syndicats de la Bourse actuelle qui composaient la Bourse officielle.

Notre espoir fut déçu. Peu de temps après, le citoyen Clerc notifiait au Comité fédéral que la Bourse de Bordeaux ne jugeait pas utile d'adhérer à la Fédération. Quelle a été la cause de cette détermination? nous n'avons pu le savoir **(1)**. Mais il nous semble que des décisions aussi injustifiées que celles d'Angoulême et de Bordeaux méritent l'attention du Congrès.

(1) Tout cela était écrit lorsque nous avons reçu (16 juillet) de Bordeaux une lettre nous informant que l'adhésion à la Fédération était remise sur le tapis et nous demandant: ...

Le rôle principal du Comité fédéral, est de travailler à l'extension de la force et du nombre des Bourses du Travail. Mais ce rôle, il ne peut le remplir qu'à condition de posséder des ressources, et il ne peut trouver de ressources que dans les Bourses déjà créées et suffisamment conscientes de la nécessité du groupement corporatif pour ne pas hésiter à y consacrer une part de leurs revenus. Or, est-il admissible que sans motifs valables, les Bourses constituées, fortifiées, ou encouragées par l'ensemble des Bourses fédérées puissent, sorties de la période difficile, se soustraire purement et simplement, non-seulement au devoir de reconnaissance pour les témoignages de solidarité (matérielle ou morale) qu'elles ont reçus, mais et surtout, aux sacrifices indispensables pour achever, en face de l'armée capitaliste, l'organisation des Travailleurs. Nous ne demandons cependant pas des mesures de rigueur, car il ne conviendrait pas plus aux Bourses habituées à accomplir le devoir de solidarité de la mardchander aujourd'hui, en s'offensant d'un manque irréflecti de reconnaissance, qu'il ne convient aux autres d'oublier le concours trouvé dans les moments pénibles. Ce qui nous paraît utile, c'est que (toute proposition de rigueur systématiquement écartée) le Congrès dise aux Bourses que toute divergence de vues, tout regret de sacrifices, tout froissement d'amour-propre doivent s'effacer devant la grandeur de la tâche assumée par notre Fédération, et que les sacrifices à faire devant être faits pour hâter l'éducation populaire et accélérer l'évolution sociale, aucune Bourse ne doit sacrifier l'oeuvre commune à des préoccupations personnelles.

Une mesure plus sévère, pourtant, doit être prise à l'égard de Limoges qui, bien que largement subventionnée, a suspendu le paiement des cotisations fédérales, sous prétexte que, *plaçant à la caisse d'épargne l'intégralité des cotisations de ses Syndicats*, elle n'a pas trop de toute la subvention municipale pour prendre le développement dont elle est susceptible. Assurément, il est d'une prudence élémentaire pour les Bourses subventionnées de se créer un fonds de réserve en prévision des jours difficiles, et le Comité fédéral se félicite de n'avoir pas été étranger à la décision de Limoges, mais cette prudence ne doit pas faire oublier le devoir de solidarité, qui est, pour les Bourses formées, d'aider à la création d'autres Bourses. Nous appelons tout particulièrement l'attention du Congrès sur le cas de Limoges.

1- si la Fédération possède d'autres statuts que ceux modifiés l'année dernière à Tours;

2- *s'il est exact que le Comité fédéral prélève sur les cotisations des Bourses 5% pour la propagande en faveur de la grève générale?* En même temps diverses Bourses nous avisaient de la réception d'un questionnaire. Nous espérons que les explications fournies par les Bourses et par le Comité fédéral auront satisfait les camarades de Bordeaux.

Ces observations préliminaires terminées, examinons l'oeuvre du Comité fédéral pendant l'exercice 1896-97. Cette oeuvre est assurément moins importante que celle accomplie pendant l'exercice précédent; et cela tient à ce que les Bourses, assidues à répondre aux lettres, le sont beaucoup moins pour accomplir les travaux de quelque importance, nécessaires à la tâche du Comité fédéral! Pourquoi, par exemple, les Bourses, déjà priées par notre rapport de l'année dernière de prendre part à l'enquête prescrite successivement par les Congrès de Lyon et de Nîmes, sur les bureaux de placement et le travail des prisons, n'ont-elles pas fait mieux cette année que précédemment? Sans doute parce que dans la plupart d'entre elles le secrétaire, seul chargé de tous les travaux spéciaux à la Bourse est souvent obligé d'accomplir ces travaux après le labeur personnel, est dans l'impossibilité d'assurer une tâche étrangère, longue et difficile. Mais pourquoi les Bourses qui se trouvent dans ce cas ne constituent-elles pas, à l'exemple de Saint-Etienne, des commissions spécialement chargées: les unes de la statistique locale, les autres de la statistique générale et des études économiques diverses trop négligées? De la sorte, et en complétant les travaux de ces commissions par une discussion générale mensuelle des rapports rédigés, les travailleurs syndiqués acquerraient les connaissances économiques sans lesquelles le Syndicat n'est pas autre chose (et c'est peu) qu'un bureau de placement.

Une seule des trois enquêtes confiées au Comité fédéral a pu être menée à bien; c'est celle qui concernait les causes d'inapplication de la loi du 2 novembre 1892. Le rapport auquel elle a donné lieu n'a été publié que dans une revue ouvrière, le Comité fédéral ne se jugeant pas autorisé, à raison de l'impossibilité d'établir les deux autres, à le faire imprimer.

Dans notre rapport au Congrès de Tours, nous nous étions assez longuement étendus sur la nécessité pour les Bourses de se développer en s'incorporant les Syndicats de leur région que l'isolement empêche de se fédérer localement. Le rapport que doit présenter au Congrès de Toulouse chaque Bourse sur son fonctionnement nous dispense d'indiquer ici ce qui a été fait dans cette voie. Nous nous contenterons donc de signaler l'incorporation à la Bourse de Nîmes du Syndicat des Ouvriers agricoles d'Aygues-Mortes, à celle d'Amiens l'incorporation des Syndicats des Mouleurs et des Métallurgistes d'Albert, à celle de Dijon l'incorporation de divers Syndicats de la Côte-d'Or, notamment ceux de Comblanchien, de Pouilly-sur-Saône, de Renazé. Combien d'autres Bourses, dans le ressort desquelles évoluent un certain nombre de Syndicats sans cohésion, ou de Fédérations minuscules sans activité, auraient intérêt à constituer des ligues

départementales capables de contrebalancer l'union avouée ou ta-cite réalisée par les industriels?

La propagande syndicale du Comité a été importante. Le mouvement corporatif lui doit d'abord la création du Syndicat des Métallurgistes d'Albert, puis les conférences de Clichy et de Dunkerque, qui malheureusement n'ont pas produit tout le succès désirable. La conférence de Dunkerque avait été organisée à l'occasion du 1er Mai. Le délégué rapporta de son voyage, pendant lequel il s'était efforcé de faire admettre la création d'une Bourse du Travail indépendante, cette impression que les travailleurs dunkerquois étaient beaucoup trop préoccupés de l'uction politique pour ne pas négliger l'action économique. A l'instigation du représentant de Boulogne-sur-Mer, le Comité fédéral pria cette Bourse de lui envoyer un rapport sur l'état d'esprit des ouvriers de Calais et de Dunkerque, les chances qu'il pourrait avoir de créer dans ces deux centres un mouvement ouvrier, les moyens qu'il devrait employer. Il demanda en outre, si Boulogne-sur-Mer voudrait se charger de la propagande préparatoire. Comme l'avait craint le Comité, Boulogne-sur-Mer répondit que les diverses tentatives déjà faites pour créer à Calais une Bourse du Travail avaient échoué par la mauvaise volonté de politiciens locaux qui, possesseurs d'estaminets où se réunissent les Syndicats, ne voulaient pas se voir déposséder par une Bourse du Travail d'une fructueuse clientèle. Et Boulogne-sur-Mer ajoutait: *"Les Syndicats calaisiens réservent toutes leurs forces pour la politique, et ceux de Dunkerque menacent de faire de même"*.

L'essai fait par le Comité fédéral n'était, du reste, pas le premier. Déjà, à une époque où la division venait de se mettre entre certains membres du Conseil municipal de Calais, il avait envoyé à un conseiller indépendant, qui croyait l'instant favorable pour créer une Bourse, tous les documents utiles. Cette première tentative avait échoué. Il en avait été de même à Dunkerque où la bonne volonté du Syndicat des Métallurgistes s'était heurtée à l'indifférence (pour ne pas dire plus) des socialistes locaux.

Le Comité fédéral a du intervenir plusieurs fois en faveur de Bourses faibles et de Syndicats menacés par la lutte ouvrière. Les Bourses se rappellent la situation pénible faite à nos camarades de Versailles par le Conseil municipal. Celui-ci, saisi d'une demande de subvention, avait déclaré qu'une Bourse était inutile, l'administration mettant à la disposition des Syndicats les salles dont ils ont besoin, l'élément ouvrier de Versailles étant d'ailleurs peu important et le nombre des syndiqués atteignant à peine le quart des électeurs prud'hommes. Et bien que ces raisons, loin de rendre inutile la création d'une Bourse, en démontrassent précisément l'utilité, le Conseil municipal avait refusé la subvention

demandée. C'est alors que les Bourses affirmèrent une fois de plus leur solidarité en envoyant aux treize Syndicats de Versailles les subsides suffisants, non pas pour leur permettre d'exister sans efforts personnels, mais pour leur rendre le courage presque perdu et l'énergie qui enfante les grandes œuvres. On verra par notre rapport financier que, comprenant son devoir, Versailles s'est empressée de donner au Comité fédéral sa quote-part des ressources destinées à rendre à d'autres le service qu'elle avait reçu.

Un appel en faveur de la Chambre syndicale des teinturiers et apprêteurs d'Amiens a trouvé le même concours. Plus de deux cents francs ont été recueillis qui, sans tirer d'embarras les ouvriers- d'Amiens, les encourageront aux derniers sacrifices nécessaires pour faire face à leurs engagements.

Le Comité fédéral eut à examiner cette année si le discrédit dans lequel est tombée la manifestation du 1er Mai lui permettait d'adresser aux Bourses, pour publier un nouveau manifeste au prolétariat, l'appel qui l'an dernier obtint un si éclatant succès. Les caisses des Bourses sont fort obérées, et la fréquence des conflits entre travailleurs et industriels qu'elles ont à soutenir, commande au Comité fédéral une extrême réserve dans ses appels. D'autre part, et sous l'influence de causes multiples, mais dont les travailleurs ne sont pas responsables, la manifestation du 1er Mai a cessé de répondre aux besoins du prolétariat. Fallait-il donc solliciter une fois de plus les Bourses pour un manifeste qui risquait de laisser indifférente, non seulement la ..classe bourgeoise (ce qui aurait peu importé) mais la, classe ouvrière elle-même; ou bien devait-on laisser intactes les modiques ressources des Syndicats pour les conflits du lendemain? Le Comité fédéral penchait pour ce dernier parti. Néanmoins il crut devoir en référer aux Bourses, en leur faisant entendre que, si elles devaient affirmer une fois de plus leur esprit de sacrifice, lui, du moins, n'hésiterait pas à dire pourquoi la manifestation révolutionnaire du 1er Mai, sur laquelle le prolétariat fondait naguère tant d'espérances, était de venu une fête - la fête de l'esclavage économique ! Toujours généreuses, les Bourses ne voulurent point de récriminations et préférèrent s'abstenir du manifeste.

Parmi les questions soumises à l'examen du Congrès de Toulouse, il en est deux dont nous devons parler ici. La première concerne le siège fédéral. Les Bourses se rappellent que, pour la quatrième fois, le siège du Comité fut maintenu l'année dernière à Paris. Beaucoup d'entre elles avaient même manifesté une certaine surprise de voir figurer constamment cette question à l'ordre du jour de nos Congrès. L'an dernier, enfin, il fut stipulé que, le siège fédéral étant encore fixé pour une année à Paris, le Comité aurait à consulter dans le plus bref délai les

Bourses fédérées pour indiquer au Congrès prochain quelle décision définitive il devait prendre. Cette consultation a eu lieu et 25 Bourses y ont répondu.

Sur ce nombre, 24 ont déclaré ne pouvoir assumer la responsabilité d'organiser le Comité fédéral. Ce sont: Nevers, Angers, Versailles, Rennes, Clichy, Niort, Issy-les-Moulineaux, Aix, Boulogne-sur-Seine, Alger, Saint-Nazaire, Chollet, Le Puy, Boulogne-sur-Mer, Besançon, Amiens, Tours, Nîmes, Le Mans, Cognac, Narbonne, Perpignan, Nantes et Dijon.

La vingt-cinquième (celle de Saint-Etienne) s'est déclaré en mesure de constituer le Comité fédéral, si la Fédération voulait lui en confier la tâche.

Pour permettre au VIème Congrès de se prononcer sur le résultat de cette consultation, nous croyons utile d'indiquer les Bourses qui n'ont pas fait connaître leur avis, en donnant entre parenthèses le vote qu'elles émirent sur la question aux Congrès de Nîmes et de Tours et en espérant, que d'ici au 15 septembre (date du Congrès de Toulouse) elles se prononceront elles-mêmes.

Chalon-sur-Saône (Paris), Montpellier (Paris), Saumur (Paris), Nice (Paris), Toulouse (Paris), Paris (Paris), Bordeaux (Paris), Rouen (Paris), Villeneuve-sur-Lot (Paris); Grenoble, Toulon et Limoges (pour le transfert chaque année dans la ville où a eu lieu le Congrès).

Sur les trois Bourses complétant la Fédération, une (Valence), qui n'a pas répondu à la consultation, n'était représentée ni à Nîmes, ni à Tours, Les deux autres (Bourges et Carcassonne) ont adhéré tout récemment à la Fédération et n'ont pas été consultées.

La deuxième question soumise au Congrès de Toulouse, émane de la Bourse de Toulouse elle-même et concerne les rapports à établir entre la Confédération générale du Travail, d'une part, et d'autre part, les Bourses ou la Fédération.

Le Comité fédéral aurait été heureux que les Bourses fussent assez, au courant de la situation pour pouvoir statuer sans avoir besoin de demander l'avis de leurs représentants à Paris. Il n'en est malheureusement pas ainsi, et sur une circulaire récente de la Confédération (touchant précisément ses rapports avec les Bourses du Travail), quelques Bourses se sont empressées de nous demander notre opinion.

Voulant éviter toute apparence d'hostilité souterraine, nous nous sommes retranchés derrière la décision prise par le Congrès de Tours et la possibilité qu'auraient les Bourses de trancher la question au Congrès de Toulouse. Il nous paraissait,

en effet, nécessaire de réserver notre opinion pour ce rapport, dont le caractère public nous gardera de toute suspicion fâcheuse. Aujourd'hui nous déclarons nettement, comme nous l'avons fait à Tours, que nous ne croyons pas *actuellement* viable un organisme du genre de la Confédération. A notre avis, aucun «conseil national» n'est capable, à moins de compter trois cents membres et de posséder un budget d'Etat, d'accomplir le programme donné à la Confédération; et un Conseil modifié comme il devait l'être, serait une assemblée dangereuse ou inutile: dange-reuse, en constituant cette dictature prolétarienne dont pouvait s'accommoder les conspirateurs politiques de 1830 ou de 1848, mais qui ne répond pas aux idées de liberté et d'initiative personnelle adoptées par le prolétariat contemporain; ou inutile, en sombrant dans un parlementarisme, pire peut-être que le parlementarisme bourgeois.

Est-ce que, d'ailleurs, malgré leur incontestable force, nos Syndicats ne sont pas trop faibles encore pour qu'on songe à autre chose que les instruire, les fortifier et leur donner conscience de leur mission? Et, par suite, la tâche actuellement nécessaire n'est-elle pas, avant tout, de grouper les milliers de travailleurs (la majorité, hélas!) encore étrangers au groupement corporatif, d'éclairer les syndiqués indifférents et d'empêcher le découragement de s'emparer des syndiqués actifs!

Nous ne pouvons ni exposer, ni même esquisser dans ce bref rapport notre conception du mode d'organisation qui nous semble à la fois utile et actuellement possible. Cet exposé ne peut être fait que devant le Congrès. Nous nous bornerons donc à dire que, pour, donner aux questions d'intérêt général, *et surtout aux grèves*, une solution heureuse, il importe de constituer, non pas un Conseil national permanent, c'est-à-dire, un organisme voué, pour mille causes, à la plus complète impuissance, mais un Comité temporaire de toutes les Fédérations nationales, arrêtant une tactique commune et assurant à la Fédération qui se trouve en lutte avec le capital, la solidarité collective qui a trop souvent manqué jusqu'à ce jour. De la sorte les grèves acquerraient une telle puissance, les ouvriers organisés trouveraient un tel appui, qu'aussitôt surgiraient partout des Syndicats nouveaux, groupant les trop nombreux, travailleurs encore terrorisés par la force capitaliste, et qu'au lieu d'un nombre infinitésimal de Fédérations de métiers, on verrait se fédérer peu à peu les cent cinquante ou deux cents professions manuelles qui se partagent la classe ouvrière.

Fort de l'expérience nouvelle faite depuis le Congrès corporatif de Tours, le Comité fédéral est plus que jamais d'avis que la Fédération des Bourses doit sanctionner à nouveau l'ordre du jour voté par son Congrès de l'année dernière et qui est ainsi

conçu: «*Le Vè Congrès des Bourses du Travail accepte la constitution d'une Confédération exclusivement composée des Comités fédéraux: 1°- des Bourses du Travail; 2°- des Unions nationales de métiers; cette Confédération n'ayant pour objet que d'arrêter sur les faits d'intérêt général qui intéressent le mouvement ouvrier une tactique commune, et la réalisation de cette tactique restant aux soins et à la charge de celle des Fédérations adhérentes qu'elle concerne* ».

Somme toute, la propagande socialiste ne cesse de progresser. L'organisation des ouvriers industriels s'étend, les grèves se généralisent à mesure que la crise sociale augmente d'intensité, le patronat sent croître son inquiétude et au lieu du dédain qu'il opposait il y a quelques années encore à l'agitation ouvrière, il oppose une résistance de plus en plus active. Bref, nous apercevons déjà le jour où tous les prolétaires des villes, soit par le raisonnement, soit par les nécessités économiques, seront amenés à se coaliser pour l'inévitable conflit qui jettera bas l'organisme capitaliste. Il reste à persuader aux

travailleurs des campagnes qu'ils ont eux aussi à mener la guerre contre le capital.

A qui doit incomber cette dernière tâche? Aux Bourses du Travail, bien placées pour connaître les besoins des paysans et leur parler le langage nécessaire. Le Congrès de Toulouse sera saisi d'un plan de propagande agraire, établi par le Comité fédéral, après consultation de divers militants des centres agricoles et surtout assez large pour s'adapter aux conditions infiniment variées du travail de la terre. Que les Bourses le veuillent, qu'elles impriment à leur activité une impulsion plus grande encore que par le passé, et elles réussiront à réaliser entre l'ouvrier des campagnes et l'ouvrier des villes l'accord intellectuel (corollaire de l'accord économique) indispensable pour forcer la classe bourgeoise dans ses derniers retranchements et substituer au travail salarié, le travail libre.

Le Secrétaire,
Fernand PELLOUTIER.